

14 MAI 2019

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur mardi le 14 mai 2019.

Monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire.

Ouverture de la séance

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h00.

8 personnes étaient présentes dans la salle.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

- Monsieur Richard Lestage, au poste no 1
- Monsieur Alain Lestage, au poste no 2
- Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3
- Monsieur Alexandre Brault, au poste no 4
- Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5
- Monsieur François Ledoux, au poste no 6.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2019-05-126 – Adoption de l'ordre du jour

Madame Lise Sauriol, mairesse propose d'ajouter au varia :

- 13.1 Résolution autorisant la mairesse à signer l'addenda au protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme D'Infrastructure Québec-Municipalités
- 13.2 Appui à la Caravan des cultures

Il est proposé par Monsieur Alexandre Brault appuyé par Monsieur Marc Lamarre et, il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour modifié, à savoir :

☞ ADOPTÉE ☞

☞ ☞ ☞ ☞

ORDRE DU JOUR

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

- 3.1 Adoption du procès-verbal du 9 avril 2019
- 3.2 Adoption du Règlement 2019-376 remplaçant le règlement no 2019-375 relatif au traitement des élus
- 3.3 Mise à jour des détenteurs et du gestionnaire pour la carte VISA de la municipalité
- 3.4 Remboursement d'une partie des taxes scolaires pour le matricule # 0806-54-0797
- 3.5 Participation de la mairesse au colloque du CAMF
- 3.6 Dossier de la mise à niveau du site Web
- 3.7 Confirmation du signataire pour le contrat de renouvellement du contrat de déneigement et de déglacage avec le MTQ
- 3.8 Sélection du choix définitif de la façade de l'église
- 3.9 Démission de Monsieur Claude Dulude
- 3.10 Amélioration du système de sauvegarde de nos documents
- 3.11 Offre d'assurance de protection contre les cyberattaques

14 MAI 2019

- 3.12 Mise en candidature de la mairesse pour un deuxième mandat au conseil d'administration du Carrefour Action Municipale et Familiale
- 3.13 Demande de passage piétonnier au MTQ
- 3.14 Participation à un cahier spécial soulignant les 40 ans du journal le Coup D'œil
- 3.15 Appellation d'emploi de Mme Édith Létourneau
- 3.16 Recrutement d'un journalier en voirie
- 3.17 Achat du lot 6 277 587 du cadastre du Québec

4 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 4.1 Adoption des comptes à payer

5 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

6 INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

7 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 3e avis d'infraction pour la caserne
- 8.2 SSI : Annulation de l'abonnement pour le téléphone satellite
- 8.3 Achat par le SSI de casques de pompier

9 TRAVAUX PUBLIC

- 9.1 Résolution approuvant l'offre de service pour le fauchage des abords des routes, accès et sites 2019
- 9.2 Octroi de contrat pour la collecte et le déchetage de branches
- 9.3 Rapport d'expertise de salubrité fongique et qualité de l'air au Chalet des loisirs

10 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1 Résolution approuvant la demande de deux dérogations mineures à l'égard du règlement de zonage sur le lot 5 645 726
- 10.2 Résolution approuvant une demande de dérogation mineure visant à autoriser une intersection de rue à 33.5 mètres au lieu de 50 mètres de l'intersection de la rue des Meuniers dans le cadre d'un projet de développement résidentiel du lot 2 711 549
- 10.3 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant l'opération cadastrale sur le lot 2711 549
- 10.4 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant le projet intégré sur le lot 5 645 735

11 HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.1 Achat de 28 bacs de recyclage
- 11.2 Horaire pour le Dépôt de matériaux de construction

12 LOISIRS

- 12.1 Location d'une toilette chimique chez Centre de location St-Rémi pour desservir les terrains de soccer et balle-molle pour la saison 2019
- 12.2 Acceptation d'un budget de 1800\$ pour l'Exposition 2019 d'Art Mineur
- 12.3 Acceptation d'un budget de 500\$ pour l'activité un Pique-nique au fil de l'eau

13 Varia

- 13.1 Résolution autorisant la mairesse à signer l'addenda au protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme D'Infrastructure Québec-Municipalités

14 MAI 2019

13.2 Résolution approuvant les activités de la Caravane des cultures sur le territoire pour l'année 2019

14 BIBLIOTHÈQUE

15 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

16 2^{ième} PÉRIODE DE QUESTIONS

17 PROCHAINE RENCONTRE (14-05-2019)

18 CLÔTURE DE LA SÉANCE

❧ ❧ ❧ ❧

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

3.1. Adoption du procès-verbal du 9 avril 2019

Résolution 2019-05-127 – Adoption du procès-verbal du 9 avril 2019

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2019, plus de 72 heures avant la présente assemblée, il est proposé par Monsieur Richard Lestage appuyé par Madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents de dispenser le directeur général et secrétaire trésorier d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 tel que présenté et rédigé.

❧ ADOPTÉE ❧

3.2. Adoption du Règlement 2019-376 remplaçant le règlement no 2019-375 relatif au traitement des élus

Résolution 2019-05-128 – Adoption du Règlement 2019-376 remplaçant le règlement no 2019-375 relatif au traitement des élus

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-1.001), la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté le 12 janvier 2010, un règlement fixant la rémunération de ses membres;

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1er janvier 2018, ont été apportées à la rémunération des élus municipaux, entre autres, l'imposition d'une rémunération minimale a été abolie et, d'autre part, la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de modifier le règlement numéro 2010-231 fixant la rémunération des membres du conseil adopté par la Municipalité;

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du 15 janvier 2019 et qu'un avis de motion a été donné le 15 janvier 2019;

IL EST EN CONSÉQUENCE, PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'ORDONNER ET STATUER PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL. LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

ARTICLE 2

14 MAI 2019

Comme rémunération pour tous les services qu'il rend à la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur à quelque titre que ce soit, et pour le dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction de MAIRE ou MAIRESSE, une somme De DOUZE MILLE SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (12 079,00 \$) lui est accordée annuellement;

ARTICLE 3

Comme rémunération pour tous les services qu'il rend à la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur à quelque titre que ce soit, et pour le dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction de CONSEILLER, une somme de QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE DOLLARS (4 693,00 \$) lui est accordée annuellement;

ARTICLE 4

Comme allocation de dépenses pour tous les services qu'il rend à la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur à quelque titre que ce soit, et pour le dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction de MAIRE ou MAIRESSE, une somme SIX MILLE QUARANTE DOLLARS (6 040,00 \$) lui est accordé annuellement;

ARTICLE 5

Comme allocation de dépenses pour tous les services qu'il rend à la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur à quelque titre que ce soit, et pour le dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction de CONSEILLER, une somme DEUX MILLE TROIS CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS (2 347,00 \$) lui est accordé annuellement;

ARTICLE 6

L'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux chapitre T-11.001, section I, s'applique en l'adaptant aux sommes fixées aux articles 2 et 3 du présent règlement;

ARTICLE 7

Le Conseil détermine, par résolution, les modalités du paiement établies en vertu du présent règlement;

ARTICLE 8

Le présent règlement sera en vigueur selon le 3e alinéa de l'article de 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, chapitre T-11.001;

ARTICLE 9

INDEXATION

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation se situant entre trois pourcent (3%) et cinq pourcent (5%), applicable au 1er janvier de chaque année, le taux d'augmentation étant décidé lors de l'adoption du budget.

ARTICLE 10

Le présent règlement abroge les règlements traitant du même sujet et entrera en vigueur selon la Loi.

Lise Sauriol, mairesse

Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier

14 MAI 2019

∞ ADOPTÉE ∞

- 3.3. Mise à jour des détenteurs et du gestionnaire pour la carte VISA de la municipalité

Résolution 2019-05-129 – Mise à jour des détenteurs et du gestionnaire pour la carte VISA de la municipalité

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de Monsieur Bernier à titre de directeur général;

CONSIDÉRANT le départ de Jean-Pierre Cayer, à titre de Directeur général;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, de mettre à jour les informations au compte VISA de la municipalité. Celles-ci étant :

Détenteurs de la carte : Jean Bernier et Denis Laplante;
Gestionnaire de compte : Marie-Josée Vanasse.

∞ ADOPTÉE ∞

- 3.4. Remboursement d'une partie des taxes scolaires pour le matricule # 0806-54-0797

Résolution 2019-05-130 - Remboursement d'une partie des taxes scolaires pour le matricule # 0806-54-0797

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé la lettre d'intention pour l'achat d'une partie du terrain du matricule # 0806-54-0797, pour l'installation des étangs aérés du rang du Coteau, en 2014;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du terrain a perdu la jouissance de son terrain dès cette date;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité lui a remboursé l'équivalent de ses taxes foncières payées depuis 2014, sur la partie de terrain utilisée par celle-ci;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'autoriser le remboursement d'une partie (10.16%) des taxes scolaires payées sur le matricule # 0806-54-0797, pour un montant totalisant 316.18\$.

∞ ADOPTÉE

- 3.5. Participation de la mairesse au colloque du CAMF

Résolution 2019-05-131 – Participation au colloque du Carrefour Action Municipale et Familiale

Considérant l'importance que la Municipalité accorde à la qualité de vie des familles de sa communauté;

Considérant que la Municipalité est, depuis 2015, Municipalité amie des aînées (MADA) et qu'elle rédigera sous peu une politique familiale;

Considérant le fait que la Municipalité est membre du CAMF, l'organisme phare qui, au Québec, œuvre pour le bien-être et l'amélioration de la qualité de vie des familles en offrant aux élus et intervenants municipaux conseils, support, outils, formation et accompagnement;

14 MAI 2019

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver l'inscription de la mairesse au colloque annuel du CAMF qui aura lieu les 29, 30 et 31 mai prochain à Roberval;

Que la dépense soit imputée au fonds général à même le poste réservé aux fins de formations et congrès.

☞ ADOPTÉE

3.6. Dossier de la mise à niveau du site Web de la municipalité

Résolution 2019-05-132 – Entériner l'entente pour la finalisation du nouveau site Web de la municipalité

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a mandaté, avec la résolution # 2019-04-100, le directeur général pour négocier avec Monsieur Dubé une entente pour finaliser le nouveau site Web municipalité;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente proposé répond aux conditions données par le Conseil;

Il est proposé, appuyé et résolu par les membres du conseil présents d'entériner l'entente avec Monsieur Dubé pour finaliser le site Web de la municipalité.

☞ ADOPTÉE ☞

3.7. Confirmation du signataire pour le contrat de renouvellement du contrat de déneigement et de déglçage avec le MTQ

Résolution 2019-05-133 – Confirmation du signataire pour le contrat de renouvellement du contrat de déneigement et de déglçage avec le MTQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a exprimé sa volonté de renouveler l'entente pour le déneigement et le déglçage des routes appartenant au ministère des Transports (MTQ) pour une durée d'un an pour un montant de 55 678 \$ (résolution 2019-04-110);

CONSIDÉRANT QUE le MTQ demande que le signataire au contrat soit identifié formellement dans une résolution;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les conseillers présents de nommer Jean Bernier, directeur général, comme signataire autorisé pour le renouvellement de l'entente pour le déneigement et le déglçage des routes appartenant au ministère des Transports pour une durée d'un an pour un montant de 55 678 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

3.8. Sélection du choix définitif de la façade de l'église

Résolution 2019-05-134 – Sélection du choix définitif de la façade du centre communautaire et mandat à l'architecte dans le projet

Considérant que la municipalité entend procéder à la rénovation de la façade du centre communautaire (l'ancienne église);

Considérant que le budget disponible via le programme de subvention TECQ est de 687 000 \$.

Considérant qu'après une période suffisamment longue de discussions et d'analyses des options possibles, le conseil porte son choix vers un modèle de façade avec un nouveau revêtement (modèle 2A), tout en ne conservant pas le clocher en place;

14 MAI 2019

Considérant que l'estimé budgétaire pour la reconstruction de la façade du centre communautaire (modèle 2A) est de 772 000 \$;

Considérant que différentes modifications pourraient être apportées au projet proposé afin de respecter le budget disponible, telles que :

- le report dans le temps de la construction d'éléments secondaires, soit la rampe d'accès, les murets, le soufflage du hall, etc.;
- la diminution de 20 à 10 % des frais de contingences.

Considérant que suite à un premier appel d'offre, il sera toujours possible d'apporter des modifications au projet par addendas et de retourner en appel d'offre;

Il est proposé, appuyé et résolu par les membres du conseil présents d'aller de l'avant avec la réalisation des plans et devis du projet retenu (Modèle 2A) afin d'aller en appel d'offre pour la construction de la façade du centre communautaire dans les meilleurs délais.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste no 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste no 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste no 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5		X
Monsieur François Ledoux, au poste no 6	X	
Total	5	1

ADOPTÉE

3.9. Démission de Monsieur Claude Dulude

Résolution 2019-05-135 – Proposition d'horaire de travail et démission de Monsieur Claude Dulude

Considérant que Monsieur Claude Dulude a déposé à l'automne 2017 une lettre exprimant sa volonté de travailler dorénavant à mi-temps pour la municipalité, soit de 2 à 3 jours par semaine;

Considérant que Monsieur Dulude a été de retour au travail le 15 avril 2019;

Considérant que Monsieur Dulude a exprimé le souhait de travailler pour la municipalité 3 jours par semaine;

Considérant que la municipalité a proposé à Monsieur Dulude de travailler à temps partiel, soit 3 jours par semaine, pour une période s'échelonnant du 14 avril au 15 juillet 2019, à la suite de quoi Monsieur Dulude reprendrait son travail à temps plein;

Considérant que Monsieur Dulude a refusé l'offre de la municipalité.

Considérant que la municipalité, dans une dernière tentative d'en arriver à une entente, a proposé à Monsieur Dulude de travailler à temps partiel, soit 3 jours par semaine, pour une période s'échelonnant du 14 avril au 15 septembre 2019, à la suite de quoi Monsieur Dulude reprendrait son travail à temps plein;

Considérant que Monsieur Dulude a une dernière fois refusé l'offre de la municipalité et a remis une lettre de démission prenant effet le 28 avril 2019;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter la démission de Monsieur Claude Dulude au poste de journalier en voirie qui a pris effet le 28 avril 2019.

14 MAI 2019

Les membres du conseil municipal et ses collègues de travail souhaitent remercier Monsieur Dulude pour la qualité de son travail et son dévouement au cours des nombreuses années pendant lesquelles il a travaillé au sein du service des travaux publics de la municipalité. Nous lui souhaitons de profiter pleinement d'une retraite bien méritée!

ADOPTÉE

3.10. Amélioration du système de sauvegarde des fichiers informatiques de la municipalité

Résolution 2019-05-136 – Bonification du système de sauvegarde des fichiers informatiques

Considérant que la municipalité a déjà perdu des documents informatisés suite à une corruption d'un disque dur;

Considérant que la municipalité a présentement un système de copie de sauvegarde des fichiers informatiques qui conserve les données pour un maximum de trois jours;

Considérant qu'il serait plus prudent que nous puissions conserver une semaine de sauvegarde;

Considérant que PG Solution nous a offert deux solutions envisageables;

Considérant le coût des solutions proposées :

Sauvegarde infonuagique de 800 GB	Coût annuel : 1 500\$
Nouveau disque dur (NAS) et deux disques durs externes	Coût total : 980 \$

Attendu que l'installation d'un nouveau disque dur n'entraînera pas de coût récurrent;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver l'offre de services de PG Solution pour l'acquisition d'un nouveau disque dur NAS et de deux disques durs externes pour un montant approximatif de 980 \$, taxes en sus, ce qui permettra à la municipalité de conserver jusqu'à une semaine de sauvegarde de ses fichiers informatiques.

ADOPTÉE

3.11. Offre d'assurance de protection contre les cyberattaques

Projet de résolution retiré

3.12. Mise en candidature de la mairesse pour un deuxième mandat au conseil d'administration du Carrefour Action Municipale et Familiale

Résolution 2019-05-137 - Mise en candidature de la mairesse pour un deuxième mandat au conseil d'administration du Carrefour Action Municipale et Familiale

Considérant l'importance du travail effectué pour les municipalités à l'échelle du Québec par le CAMF;

14 MAI 2019

Considérant la fin de l'actuel mandat de la mairesse au sein du conseil d'administration du CAMF;

Considérant le fait que deux postes sont à combler au sein du CA pour les petites municipalités de 1 à 4,999 habitants;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver le dépôt de la candidature de Madame Lise Sauriol, mairesse, au conseil d'administration du Carrefour Action municipale et famille, pour le poste ouvert aux municipalités de 1 à 4,999 habitants pour un deuxième mandat consécutif.

☞ ADOPTÉE ☞

3.13. Demande de passage piétonnier au MTQ

Résolution 2019-05-138 – Demande de passage piétonnier au MTQ

Considérant l'emplacement des boîtes postales sur la rue Saint-Marc, ainsi que celui de l'école et du Centre communautaire sur la rue Renaud;

Considérant l'engagement de la Municipalité de promouvoir et faciliter les saines habitudes de vie ainsi que le transport actif au sein de la communauté;

Considérant la nécessité d'instaurer un corridor piétonnier prioritaire entre la rue Longtin et les rues Saint-Marc et Renaud afin de sécuriser les traversées du boulevard Édouard VII;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de demander au MTQ d'installer un passage piétonnier prioritaire reliant la rue Longtin au sentier pédestre qui donne actuellement accès aux boîtes aux lettres, et aux rues Saint-Marc et Renaud.

☞ ADOPTÉE ☞

3.14. Participation à un cahier spécial soulignant les 40 ans du journal le Coup D'œil

Résolution 2019-05-139 – Participation à un cahier spécial soulignant les 40 ans du journal le Coup D'œil

Considérant la sortie en juillet 2019 d'un cahier souvenir soulignant le 40ième anniversaire du journal Le Coup D'œil;

Considérant le fait que ce cahier dressera le portrait des grandes réalisations municipales et entrepreneuriales qui ont façonnées le territoire;

Considérant le désir du Conseil que Saint-Jacques-le-Mineur figure dans ce cahier;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver la participation de la municipalité au cahier souvenir du Coup d'œil qui paraîtra le 17 juillet 2019, au coût de 950\$, rencontres avec le journaliste et rédaction du publi-reportage incluses.

☞ ADOPTÉE ☞

14 MAI 2019

3.15. Appellation d'emploi de Mme Édith Létourneau

Résolution 2019-05-140 – Appellation d'emploi de Mme Édith Létourneau

Considérant que la municipalité est en négociation avec le syndicat pour la signature d'une convention collective;

Considérant que Mme Édith Létourneau est présidente du syndicat;

Considérant que Mme Édith Létourneau a été confirmé en 2016 au poste de directrice générale adjointe (résolution # 2016-08-187), pour s'occuper occasionnellement des tâches du directeur général lors de ses vacances et de ses absences;

Considérant que la municipalité veut éviter un chevauchement de responsabilités qui seraient incompatibles;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de retirer le titre de « Directrice générale adjointe » à Mme Édith Létourneau.

☞ ADOPTÉE ☞

3.16. Recrutement d'un journalier en voirie

Résolution 2019-05-141 – Recrutement d'un journalier en voirie

Attendu que M. Claude Dulude a remis sa démission à son poste de journalier en voirie;

Attendu que la municipalité veut combler ce poste dans les meilleurs délais;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents de procéder à un affichage d'offre d'emploi pour le poste de journalier en voirie afin de procéder à un recrutement dans les meilleurs délais.

☞ ADOPTÉE ☞

3.17. Achat du lot 6 277 587 du cadastre du Québec

Projet de résolution retiré

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1. Adoption des comptes à payer

2019-05-142 – Résolution approuvant l'adoption des comptes à payer

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver les comptes à payer du mois d'avril 2019.

☞ ADOPTÉE ☞

5. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

Les conseillers prennent la parole à tour de rôle pour informer l'audience des activités se déroulant dans la municipalité au cours de prochaines semaines.

14 MAI 2019

6. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

La mairesse informe l'audience des activités de représentation qu'elle a participées au cours des dernières semaines :

13 avril, Réunion du conseil d'administration (CA) au Carrefour action municipale et famille (CAMF)

16 avril, Rencontre de réseautage à la MRC Des-Jardins-de-Napierville (MRC)

17 avril, Participation à une présentation d'une étude d'opportunités de regroupement des services incendies à la MRC

23 avril, Rencontre du Comité Sécurité Publique de la MRC

24 avril, Participation au lancement d'une nouvelle chaire de recherche universitaire à Sherrington

8 mai, participation à la rencontre mensuelle du Conseil des maires de la MRC

9 mai, participation à la Commission permanente de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à Québec

7. 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 19h40

M. D'Avignon :

Journée verte : échange de plantes vivaces?

Rép. : Mention sera faite dans le prochain Jacqueminois

La façade de l'église sera faite avec quelle sorte de pierre?

Rép. : Avec un revêtement de moindre coût que les pierres originales, à déterminer.

Mme Trottier :

Le clocher sera-t-il effectivement enlevé du toit de l'église?

Réponse affirmative de la mairesse.

Qu'est ce qui retarde l'ouverture du 2e terrain de soccer?

Rép. : La mauvaise température, la réparation du terrain et le marquage à faire.

Les lignes de tous les passages piétonniers seront-elles repeintes prochainement.

Réponse affirmative de la mairesse.

M. Richard Lestage :

Vente de garage au camping le 8 juin?

Rép. : On vérifiera d'abord avec Mme Lareau.

Fin de la période des questions : 19h55

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. 3e avis d'infraction pour la caserne

2019-05-143 – Résolution concernant le 3e avis d'infraction pour la caserne

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu le 14 mars 2018 un 3e avis d'infraction de l'inspecteur incendie de la MRC en regard à la réglementation du Code National de Prévention des Incendies Édition 2005 (CNPI);

CONSIDÉRANT les anomalies et les corrections à apporter suivantes :

14 MAI 2019

- 1) Les revêtements intérieurs de finition, planchers, murs, cloisons et plafonds doivent être conformes au CNPI

Corrections à apporter : Procéder à la réparation des trous dans le mur et fermer le plafond dans la salle électrique.

- 2) Les installations électriques doivent être entretenues de manière à ne pas constituer un risque excessif d'incendie.

Corrections à apporter : Fixer les socles de lumières au plafond et les 3 boîtes de jonctions.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'expose à des amendes de 1 000\$ pour une première infraction et à des amendes croissantes par la suite, si elle ne se conforme pas aux recommandations du technicien incendie;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'ordonner au directeur général de procéder aux corrections recommandées par le technicien incendie : les travaux mineurs devant être réalisés en régie interne et les travaux assujettis, par un entrepreneur autorisé. Les budgets nécessaires seront pris au fond général.

☞ ADOPTÉE ☞

8.2. SSI : Annulation de l'abonnement pour le téléphone satellite

2019-05-144 - SSI : Annulation de l'abonnement pour le téléphone satellite

CONSIDÉRANT que la municipalité paie pour l'usage d'un téléphone satellite un montant de 825 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a fait aucune utilisation de cet appareil depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT que les services du téléphone cellulaire des différentes compagnies couvrent maintenant l'entièreté du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le directeur incendie ne voit aucune utilité à conserver l'usage d'un téléphone satellite;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'annuler l'abonnement de la municipalité au service de téléphone cellulaire de Telecom Sat.

☞ ADOPTÉE ☞

8.3. Achat par le SSI de casques de pompier et d'autocollants

2019-05-145 - Résolution d'achat par le SSI de casques de pompier

CONSIDÉRANT que le que SSI requiert l'achat de onze (11) nouveaux casques de pompier en remplacement d'anciens casques dont les dates de péremption sont échues depuis 2017;

CONSIDÉRANT que le budget nécessaire à ces achats est d'un maximum de 3 500 \$;

CONSIDÉRANT que le budget nécessaire à ces acquisitions est disponible dans le compte « Immobilisation #2303015725 (équipement incendie), budget étant initialement prévu pour l'achat d'une laveuse commerciale, dont l'acquisition peut être reportée puisque celle qui est présentement à la caserne suffit aux besoins actuels;

14 MAI 2019

Considérant les offres actuelles suivantes sur le marché canadien pour l'achat de 11 casques :

Fournisseurs	Caractéristiques	Prix (taxes en sus)
L'Arsenal	Casques usuels du SSI Légers et souples	2 750 \$
Aréo-feu	Lourd à porter Dispendieux	3 630 \$

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver l'achat de onze nouveaux casques de pompier à L'Arsenal pour un montant maximal de 3 500 \$, incluant les taxes. Un transfert de fonds du compte « Immobilisation #2303015725 (équipement incendie) est autorisé pour ces acquisitions.

ADOPTÉE

9. TRAVAUX PUBLIC

9.1. Résolution approuvant l'offre de service pour le fauchage des abords des routes, accès et sites 2019

2019-05-146 – Résolution approuvant l'offre de service pour le fauchage des abords des routes, accès et sites 2019

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité pour le fauchage des abords des routes, accès et sites à chaque saison estivale;

CONSIDÉRANT que trois entrepreneurs ont été invités à soumissionner et ont déposé les soumissions suivantes :

Entreprise	1 ^{er} et 2 ^e coupe	3e coupe optionnelle	Total (avant taxes)	Confor-mité
André Paris Inc	8 400 \$	2 000 \$	10 400 \$	Oui
Les entreprises Philippe Daigneault	8 050 \$	700 \$	8 750 \$	Oui
Pépinière Poupart	8 100 \$	3 150 \$	11 250 \$	Oui

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver l'offre de services ci-haut résumée de Les entreprises Philippe Daigneault pour la réalisation des travaux de fauchage des abords des routes, accès et sites.

ADOPTÉE

9.2. Octroi de contrat pour le déchiquetage de branches

2019-05-147 – Résolution pour l'octroi de contrat pour la collecte et le déchiquetage de branches

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité pour la collecte et le déchiquetage de branches à chaque saison estivale;

CONSIDÉRANT que la municipalité a prévu un budget de 5 000 \$ en 2019 pour le déchiquetage de branches;

CONSIDÉRANT que quatre entrepreneurs ont été invités à soumissionner et ont déposé les soumissions suivantes :

Entreprise	Tarif horaire
------------	---------------

14 MAI 2019

Les entreprises Robert Wuyts	95 \$
Service d'arbre R. Savard	135 \$
Émondage Richelieu	125 \$
R.L. Émondage	95 \$

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait affaires de 2013 à 2017 avec Les entreprises Robert Wuyts et a été très satisfaite des services rendus;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver l'offre de services de Les entreprises Robert Wuyts pour effectuer la collecte et le déchetage des branches à 95\$/heure, pour un montant maximal de 5 000 \$ (incluant la TVQ remboursée à 50 %).

☞ ADOPTÉE ☞

9.3. Rapport d'expertise de salubrité fongique et qualité de l'air au Chalet des loisirs

2019-04-148 – Résolution acceptant le dépôt du Rapport d'expertise de salubrité fongique et qualité de l'air au Chalet des loisirs

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'investiguer la problématique d'odeur et de qualité de l'air au Chalet des loisirs (voir la résolution 2019-04-109)

CONSIDÉRANT le mandat confié à *Benjel Chimistes Conseils Inc.* pour procéder à l'expertise de la salubrité fongique et de la qualité de l'air au Chalet des loisirs ;

CONSIDÉRANT que le rapport d'expertise de *Benjel Chimistes Conseils Inc.* a été déposé le 29 avril 2019 ;

Considérant que l'expert conclut à « la présence de faibles contaminations fongiques de l'air du sous-sol ainsi qu'au rez-de-chaussée »;

Considérant que l'expert recommande un ensemble de travaux de nettoyage et de remplacement des matériaux contaminés (référence *Rapport déposé*, page 37 à 39) ;

Considérant que l'expert recommande le nettoyage du système de climatisation et de l'échangeur d'air après les travaux de décontamination ;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter le rapport d'expertise de *Benjel Chimistes Conseils Inc.* et de procéder aussitôt que possible aux travaux de nettoyage et de remplacement des matériaux contaminés ; le nettoyage du système de climatisation et de l'échangeur d'air devant être réalisé après les travaux.

☞ ADOPTÉE ☞

14 MAI 2019

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1. Résolution approuvant la demande de deux dérogations mineures à l'égard du règlement de zonage sur le lot 5 645 726

2019-05-149 –Résolution approuvant la demande de deux dérogations à l'égard de dispositions du règlement de zonage. L'une à l'égard de la hauteur minimale exigée pour les trois bâtiments multifamiliaux. La hauteur minimale sera de 10.46m au lieu de 12m. La seconde demande concerne l'implantation d'un bâtiment accessoire à l'intérieur du projet intégré résidentiel. L'implantation du bâtiment accessoire sera à 4.32m de la ligne de lot au lieu de 6 m.

Demande no. 2019-70013
Lot : 5 645 726
Adresse : 1184 à 1232 des Meuniers
Zone : H-01

Considérant que le requérant a déposé deux demandes de dérogation mineure l'une concernant la hauteur des bâtiments et d'autre l'implantation d'un bâtiment par rapport à la ligne de lot sur le lot 5 645 726;

Considérant que le requérant demande que soit approuvé une hauteur minimale de 10.46 m au lieu de 12 m pour les trois bâtiments multifamiliaux tel que requis au règlement de zonage;

Considérant que le requérant demande que soit approuvé l'implantation du bâtiment accessoire attenant au bâtiment principal (situé à l'ouest du projet) à 4.32 m de la ligne de lot latérale au lieu de 6 m tel que requis au règlement de zonage;

Considérant que le CCU recommande au conseil d'accorder la présente demande;

Considérant que l'avis public a été publié le 26 avril 2019;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2019-70013 à Construction Supérieure, le requérant concernant la demande d'implantation du bâtiment accessoire et la hauteur minimale des bâtiments principaux sur le lot 5 645 726.

∞ ADOPTÉE ∞

10.2. Résolution approuvant une demande de dérogation mineure visant à autoriser une intersection de rue à 33.5 mètres au lieu de 50 mètres de l'intersection de la rue des Meuniers dans le cadre d'un projet de développement résidentiel du lot 2 711 549

2019-05-150 – Résolution approuvant une demande de dérogation mineure visant à autoriser une intersection de rue à 33.5 mètres au lieu de 50 mètres de l'intersection de la rue des Meuniers dans le cadre d'un projet de développement résidentiel du lot 2 711 549

Demande no. 2019-70019
Lot : 2 711 549
Zone : H-09 et MIX-02

Considérant que le requérant a déposé une demande de dérogation mineure afin que soit autorisé l'implantation d'une nouvelle rue dont la distance des axes d'intersection est moins de 50 mètres;
Considérant le plan de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Fabien Grutman reçu le 29 mars 2019;

14 MAI 2019

Considérant que la distance projetée entre les axes d'intersection sera de 33.5 mètres au lieu de 50 mètres tel que prévu à l'article 3.1.9 du règlement 2200-2018;

Considérant que le CCU recommande au conseil d'accorder la présente demande;

Considérant que l'avis public a été publié le 26 avril 2019;

Il est proposé, appuyé et résolu par les membres du conseil présents d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2019-70019 à 9145-3456 Québec inc, concernant l'implantation d'une nouvelle rue à 33.5 mètres de l'intersection existante de la rue des Meuniers sur le lot 2 711 549.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste no 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste no 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3,		X
Monsieur Alexandre Brault, au poste no 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste no 6	X	
Total	5	1

☞ ADOPTÉE ☞

10.3. Résolution approuvant la demande de PIIA concernant l'opération cadastrale sur le lot 2711 549

2019-05-151 – Résolution approuvant la demande de PIIA concernant l'opération cadastrale sur le lot 2 711 549

Demande no. 2019-70024

Lot : 2 711 549

Zone : H-09 et MIX-02

Considérant le plan de lotissement reçu le 29 mars 2019 de l'arpenteur-géomètre Fabien Grutman;

Considérant que le projet respecte les objectifs de densification du plan d'urbanisme;

Considérant que le projet respecte les objectifs du PIIA applicables à ce secteur;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de PIIA numéro 2019-70024;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'approuver la demande PIIA no. 2019-70024 concernant l'opération cadastrale du lot 2711 549.

☞ ADOPTÉE ☞

10.4. Résolution approuvant la demande de PIIA concernant le projet intégré sur le lot 5 645 735

2019-05-152 - Résolution approuvant la demande de PIIA concernant le projet intégré sur le lot 5 645 735

Demande no. 2019-70022

Lot : 5 645 735

Zone : MIX-02

14 MAI 2019

Considérant que la demande vise l'aménagement d'un projet intégré résidentiel qui sera constitué de huit bâtiments duplex;

Considérant que le projet comprend deux types d'architecture et que les plans des constructions de la firme d'architecture Groupe AGC ont été analysés par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés aux articles 4.3.2 et 4.4.2 du règlement 8200-2018;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, de refuser la demande PIIA no. 2019-70022 concernant l'aménagement d'un projet intégré sur le lot 5 645 735. L'implantation des bâtiments cause un problème de cohésion et d'harmonie dans le projet et nuit à la convivialité du projet dans son ensemble.

ADOPTÉE

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1. Achat de 28 bacs de recyclage

2019-05-153 – Résolution approuvant l'achat de 28 bacs de recyclage

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver l'achat de 28 bacs de recyclage, de l'entreprise USD Global, au montant total de 3 604.51, taxes et transport compris.

ADOPTÉE

11.2. Horaire pour le Dépôt de matériaux de construction et location d'un conteneur

2018-05-154 - Résolution approuvant l'horaire pour le Dépôt de matériaux de construction et la location d'un conteneur

Considérant que le Dépôt de matériaux de construction est un site mis à la disposition des citoyens pour favoriser la gestion des résidus de construction, de rénovation et de démolition;

Considérant que ce lieu de dépôt évite que ces matériaux soient acheminés dans les sites d'enfouissement;

Considérant que les consignes d'utilisation du Dépôt de matériaux de construction seront publicisées par la municipalité, via son site Web, le Jacqueminois et à la réception de l'hôtel de ville;

Considérant l'horaire suivant :

Mercredi : sur rendez-vous de 13h à 16h30, du 29 mai au 30 octobre 2019;

Le 2e samedi du mois, de 9h à 12h, les 8 juin, 13 juillet, 10 août, 14 septembre et 12 octobre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour la fourniture d'un conteneur pour l'écocentre;

Soumissions reçues	Dimension	Conditions Dimension (LxHxl) et tonnage max.	Coût/conteneur (avant tx)	Coût tonne supplémentaire
Conteneurs S. Yelle	20 v ³	16'x6'x6' (4t)	495\$	95\$
Le géant du conteneur	20 v ³	20'x8'x4' (3t)	375\$	74\$

14 MAI 2019

Il est proposé, appuyé et résolu par les membres du conseil présents d'autoriser l'ouverture du Dépôt de matériaux de construction selon l'horaire proposé ci-haut et d'approuver la location d'un conteneur pour l'écocentre chez Le géant du conteneur, au montant de 375 \$, plus taxes, pour la période de juin à la fin octobre 2019.

☞ ADOPTÉE ☞

12. LOISIRS

12.1. Location d'une toilette chimique chez Centre de location St-Rémi pour desservir les terrains de soccer et balle-molle pour la saison 2019

2019-05-155 - Résolution approuvant la location d'une toilette chimique chez Centre de location St-Rémi pour desservir les terrains de soccer et balle-molle pour la saison 2019

Considérant que la municipalité veut offrir l'usage d'une toilette publique durant les matchs de soccer et de balle-molle pour la saison 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quatre soumissions pour la fourniture d'une toilette chimique pour desservir les terrains de jeux;

	Coût/mois (28 jours)	Frais de livraison	TOTAL pour 5 mois (av. tx)
Compagnies invitées			
Centre de location St-Rémi	95	Inclus	475
Sanibert	125	65	690
Sanivac	130	100	750
Toilettes Supra	110	Inclus	630

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'approuver la location d'une toilette chimique chez Centre de location St-Rémi pour desservir les terrains de soccer et balle-molle pour la saison 2019, au montant de 475 \$, plus taxes, pour la période du 1er mai à la fin septembre 2019.

☞ ADOPTÉE ☞

12.2. Acceptation d'un budget de 1800\$ pour la Journée Verte et l'Exposition 2019 d'Art Mineur

2019-05-156 - Résolution approuvant le budget de 1800\$ pour l'Exposition 2019 d'Art Mineur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu d'appuyer l'Exposition Art mineur qui se déroulera entre le vendredi 24 mai et dimanche 26 mai;

CONSIDÉRANT QUE divers achats doivent être effectués pour mettre sur pied l'Exposition 2019 d'Art Mineur et que ces achats seront réutilisés pour les futures années (tel que les panneaux d'exposition);

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'approuver un budget maximal de 1800\$ pour l'Exposition 2019 Art Mineur.

☞ ADOPTÉE ☞

14 MAI 2019

12.3. Acceptation d'un budget de 500\$ pour l'activité un Pique-nique au fil de l'eau

2019-05-157 - Résolution approuvant le budget de de 500\$ pour l'activité un Pique-nique au fil de l'eau

Acceptation d'un budget de 500\$ pour l'activité un Pique-nique au fil de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu et pris entente avec la SCABRIC pour l'activité un Pique-nique au fil de l'eau le 8 juin prochain entre 11h et 14h;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons agrémenter l'expérience sur les lieux en offrant un breuvage aux participants;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons faire une activité de bricolage pour les enfants sur place;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'approuver le budget de 500\$ pour l'activité un Pique-nique au fil de l'eau.

ADOPTÉE

13. Varia

13.1 Résolution autorisant la mairesse à signer l'addenda au protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme D'Infrastructure Québec-Municipalités

2019-05-158 Résolution autorisant la mairesse à signer l'addenda au protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme D'Infrastructure Québec-Municipalités;

Considérant que le protocole d'entente concernant le projet d'installation de mobilier urbain et d'aménagement d'une aire de repos (dossier 557749) a été signé le 13 septembre 2018;

Considérant que des changements ont été apportés au projet;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'autoriser la mairesse à signer l'addenda no.1 au protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme D'Infrastructure Québec-Municipalités.

ADOPTÉE

13.2 Résolution approuvant les activités de la Caravane des cultures sur le territoire pour l'année 2019

2019-05-159 Résolution approuvant les activités de la Caravane des cultures sur le territoire pour l'année 2019

Considérant l'engagement de la Municipalité à promouvoir les saines habitudes de vie auprès de ses citoyens;

Considérant le désir de la Municipalité de favoriser l'accès à ses citoyens à des produits locaux, frais, de bonne qualité et offerts à bas prix;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'autoriser la Caravane des Cultures à s'installer au Chalet des Loisirs et à vendre ses produits chaque lundi de 16h00 à 19h00 pour la période allant du 20 mai au 23 septembre 2019.

14 MAI 2019

☞ ADOPTÉE ☞

14. BIBLIOTHÈQUE

15. CORRESPONDANCE

16. 2ième PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 20h34

M. Alexandre Brault :

Qui a la responsabilité de la bande riveraine?

Rép. : Responsabilités partagées municipalités, MRC et Québec

M. D'Avignon :

Est-ce qu'une nouvelle pompe sera installée au chalet?

Rép. : Oui, prochainement.

Installation permanente d'un projecteur dans la salle du Conseil?

Rép. : On étudiera la question.

Mme Trottier :

Estimation des coûts de nettoyage du chalet?

Rép. : Les travaux seront faits en régie interne.

Nombre d'habitations dans le projet Donato?

Rép. : Environ 53 postes.

Diffusion d'un article de journal a/s pompiers?

Rép. : Dans une prochaine édition du Jacqueminois.

Fin de la période des questions : 20h50

17. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil municipal est prévue pour le juin 2019.

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-05-160 – Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alexandre Brault appuyé par le conseiller Monsieur Alain Lestage et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, que, les sujets prévus à l'ordre du jour étant tous épuisés, la séance est close à 20h50.

Lise Sauriol, mairesse

Jean Bernier, directeur général

☞☞